REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DU LUC EN PROVENCE

PLAN LOCAL D'URBANISME

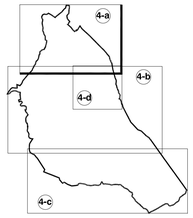

Pièce N°4-a

PLAN DE ZONAGE NORD

MODIFICATION N°2

Echelle 1 / 5 000°

PLU approuvé par DCM du 30/04/2013
Modification n°1 approuvée par DCM du 19/12/2013

CHRISTIAN LUYTON ARCHITECTE URBANISTE
AV FOCH LE CONCORDE 83000 TOULON
TEL 04 94 89 06 48 mail christian.luyton@wanadoo.fr

- Limite de zone ou de secteur
- **UA** Nom de zone
- **Nbiodiv** Nom de secteur
- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Emplacement réservé pour voie ou passage public à créer ou à élargir
  - 2/7 — N° d'opération / Emprise de la voie ou du passage public
- 48 Emplacement réservé pour équipement ou ouvrage public
  - N° d'opération.
- UAcom Secteur où doit être préservé et développé la diversité commerciale
- Secteur exposé aux nuisances sonores
- Zone soumise à l'aléa inondation fort
- Zone soumise à l'aléa inondation de moindre importance
- Isohyètes
- Zone soumise à l'aléa mouvement de terrain
- Périmètre de protection rapproché du forage du Défens

Eléments à protéger au titre de l'article L.123.1-5 7° du code de l'urbanisme

- 1 Patrimoine bâti
- 57 Patrimoine paysager

Eléments à protéger au titre de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme
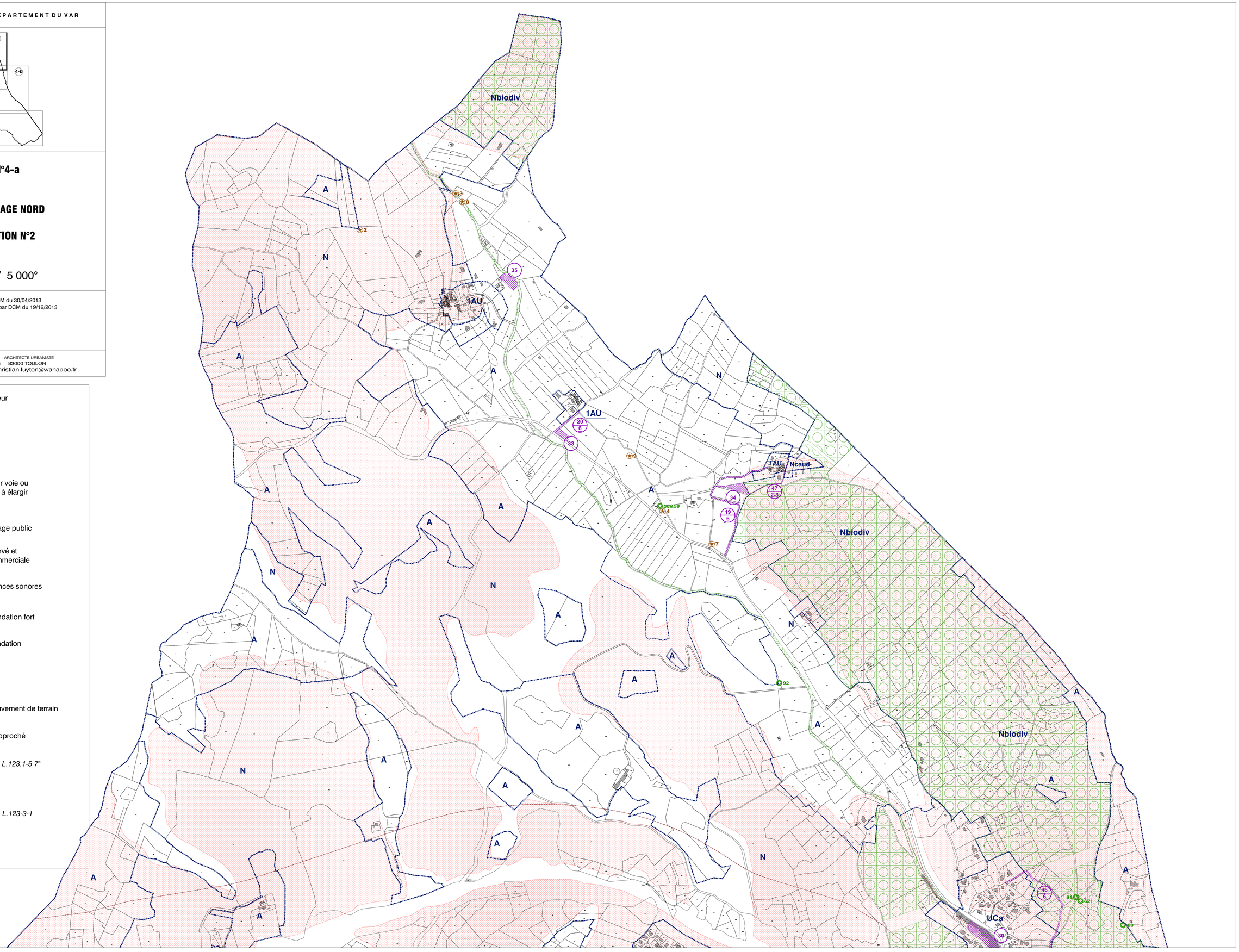
- A Patrimoine bâti agricole